



Communiqué de presse du 11 mai 2016

Le joyau de la forêt de Saint-Michel en Thiérache est enfin récompensé !

Le 11 juin de 9h00 à 17h00, cérémonies de labellisation de l'Artoise

L'Artoise qui s'écoule de Belgique en France sera labellisée le 11 juin prochain en présence de nombreuses personnalités au plan national, régional et local et des trois organisations impliquées dans le projet : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, La Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et l'Office national des forêts.

A quelques pas de l'abbaye de Saint-Michel, connue depuis plus d'un millénaire comme étant l'un des centres religieux les plus réputés du Hainaut et de la Thiérache, coule une rivière, l'Artoise. Elle serpente en pleine forêt de Saint-Michel. Elle est si poissonneuse et limpide que les amateurs de pêche sportive ont souhaité préserver ce petit coin de paradis, lieu de fréquentation de la gracieuse truite Fario. C'est pourquoi, ils ont souhaité porter le projet de labellisation de leur rivière.

Des pêcheurs passionnés à l'origine du projet

Le projet de labellisation a été initié par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, qui a souhaité ensuite s'associer avec l'Office National des Forêts. L'association de la truite Saint-Michelloise¹, aujourd'hui disparue, a fusionné avec l'AAPPMA des Vallées du Gland, de l'Artoise, du Ton et de l'Oise. On a donc une nouvelle AAPPMA « Vallées du G.A.T. O » présidée par Jean-Pierre Mouret. Ce dernier est aussi président de la fédération de l'Aisne, depuis 2009, réélu le 19 mars dernier. Il s'est investi pour le modernisme de la pêche (réciprocité, vente de cartes par internet) et s'est mis récemment mis au service de la Fédération Nationale de Pêche Française dont il est membre du conseil d'administration. Lorsque Jean-Pierre Mouret prend la gestion de l'Artoise, il exauce les vœux de José Dudin. Cet ancien directeur d'école primaire ne sera pas resté très longtemps inactif. Dès le début de sa retraite en 2009, il exerce différentes fonctions associatives avant de prendre ses fonctions au sein de cette grande fédération qui totalise 14 000 cartes de pêche vendues, 7 salariés soit environ 10 000 pêcheurs à l'année. « Une véritable petite PME qu'il faut conduire avec doigté et habileté ! » Dit-il Une sinécure pour ce pêcheur chevronné !



« La gestion de l'Artoise et sa labellisation est une action de mise en valeur, au même titre que la création d'une frayère en 2005 en 2^e catégorie sur la rivière Oise : la protection des milieux aquatiques prend là tout son sens. » Assure Jean-Pierre Mouret

Une rivière d'exception sur le territoire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

L'Artoise, ce petit joyau serpente en zone protégée, dans une forêt sans habitation ou presque. C'est un véritable paradis bucolique pour les pêcheurs et les randonneurs à pied, à cheval ou à vélos.

Le tronçon de l'Artoise soumis à la labellisation présente un linéaire d'environ 9 km, de Cendron à la confluence avec le Gland. La rivière s'écoule en domaine forestier. La qualité y est remarquable et l'intérêt patrimonial extrêmement fort. L'Artoise est une des rares rivières à pouvoir être labellisée sur ce territoire. En 2015, la caractérisation de la valeur sauvage de l'Artoise a été effectuée avec la grille d'évaluation développée par le Fonds pour la conservation des Rivières Sauvages. Fin 2015, le programme d'actions quinquennal lié à la labellisation (gouvernance, conservation, restauration) et le rapprochement avec l'association belge GoodPlanet Belgium pour une coordination avec les acteurs belges ont été définis.

Voilà ce que dit, Madame Patricia BLANC, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie :
« L'agence de l'eau Seine-Normandie aura à cœur d'accompagner le programme d'actions de l'Artoise, une rivière vivante d'exception sur notre bassin ; ce territoire héberge une biodiversité d'une grande richesse que nous devons ensemble préserver et valoriser. »

Un label pour améliorer la protection et la conservation des rivièresⁱⁱ



Label "Site Rivières Sauvages"

Le Label « site rivières sauvages » a comme principal objectif d'être **un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques** d'eau courante pour améliorer la **protection et la conservation des rivières** qui présentent un bon fonctionnement écologique.

Il intègre les notions suivantes : qualité de l'état de préservation de l'écosystème, reconnaissance et récompense des acteurs sur les territoires pour la gestion exemplaire de la rivière, protection renforcée, au-delà des objectifs réglementaires issus de la DCE, volonté collective, partagée dans l'action de préservation (gouvernance), valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques, attrait du territoire), valorisation du territoire au sein d'un réseau. Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires et une valorisation collective d'un territoire d'exception.

Une belle région chargée d'histoireⁱⁱⁱ

La **Thiérache** est une région naturelle qui regroupe des terroirs de France et de Belgique. Située au nord-est du département de l'Aisne, elle déborde sur les départements français du Nord et des Ardennes, mais aussi sur les provinces belges du Hainaut et de Namur. Elle correspond globalement aux contreforts occidentaux du massif ardennais.



Un haut lieu de la chrétienté

L'abbaye de Saint-Michel : abbaye bénédictine de Saint-Michel-en-Thiérache, comptée parmi l'un des derniers fleurons monastiques du Haut Moyen-Age, a été fondée à la fin du VII^{ème} siècle, sur l'initiative de Ursmer, évêque du Hainaut et de la Thiérache, qui élit ce lieu pour sa retraite à 49 ans. Profondément pieux, il y fonda une chapelle en 693 et plaça son oratoire sous l'invocation de l'archange Saint-Michel. L'Abbaye abrite aujourd'hui un musée de la vie rurale et forestière. Elle accueille un festival de musique sacrée et baroque.

Une forêt remarquable

La forêt de Saint-Michel est l'exemple vivant d'une gestion responsable de l'environnement après une quasi destruction il y a 100 ans, lors de la guerre de 14/18 et de son occupation. Elle composée d'une mosaïque de milieux naturels très diversifiés : les aulnes, frênes, trembles, érables, merisiers, charmes, bouleaux, sorbiers, hêtres, chênes, épicéas, s'y côtoient. Un projet de réserve biologique intégrale en cours d'étude par les services de l'ONF.

En savoir davantage ?

Contacts : Jean-Pierre Mouret, Président de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique @ : Jean-pierre Mouret <mouret@peche02.fr - site web : [cliquez](#)

Contacts-presse Marie-Pierre Medouga – 06 22 78 71 38 – Twitter : @mapyntonga – agencerp@mp-c.eu – www.mp-c.eu – Salle de presse : [ici](#) & [Facebook de l'agence](#)

ⁱ Faute de dirigeants pour l'actuelle mandature, l'AAPPMA la Truite st Michelloise a fusionné fin 2015 avec l'AAPPMA d'Etréaupont Vallée de l'Oise Amont, présidée par J-P Mouret (à noter que cette AAPPMA en est à sa 2^e fusion en 2 décennies). La nouvelle association créée s'intitule désormais AAPPMA des vallées du GATO (Etréaupont-St Michel). Cette fusion a réuni la quasi-totalité des adhérents. C'est donc une réussite.

ⁱⁱ <http://www.rivieres-sauvages.fr/>

ⁱⁱⁱ Merci à l'agence de l'eau Seine-Normandie
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Thi%C3%A9rache>